

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1123^{ÈME} RÉUNION

30 NOVEMBRE 2022
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1123 (2022)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine (UA) lors de sa 1123^{ème} réunion tenue le 30 novembre 2022, sur l'exposé actualisé de la situation au Soudan du Sud.

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant ses précédentes décisions et prises de position sur la situation au Soudan du Sud, notamment le Communiqué [[PSC/PR/COMM.1092 \(2022\)](#)] adopté lors de sa 1092^{ème} réunion tenue le 11 juillet 2022 ;

Réitérant l'engagement de l'UA en tant que garant de l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit au Soudan du Sud (RARCSS), signé le 12 septembre 2018 ; et **déterminé** à assurer sa bonne mise en œuvre ;

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec le peuple et le gouvernement de la République du Soudan du Sud dans leurs aspirations légitimes à rétablir une paix, une sécurité, une stabilité et un développement durables dans leur pays et, par extension, dans la région de la Corne de l'Afrique et en Afrique dans son ensemble ;

Tenant compte des observations liminaires de S.E. Ambassadeur Emilia Ndinelaio Mkusa, Représentante permanente de la République de Namibie auprès de l'Union africaine (UA) et Présidente du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) pour le mois de novembre 2022, et de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et la Sécurité, ainsi que de l'exposé du Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA pour le Soudan du Sud et Chef du Bureau de liaison de l'UA à Juba, S.E. Ambassadeur Professeur Joram Mukama Biswaro.; **notant également** les déclarations du Représentant permanent de la République du Soudan du Sud auprès de l'UA, S.E. Ambassadeur James Morgan ; de l'Ambassadeur Berhanu Kebede, Chef d'État-major de la RJMEC au nom du Président intérimaire de la Commission mixte reconstituée de surveillance et d'évaluation (RJMEC), le General de Division (à la retraite) Charles Gituai ; et de S.E. M. Nicholas Haysom, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Soudan du Sud et chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (UNMISS) ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

1. **Félicite** S.E. le Président Salva Kiir Mayardit, Président de la République du Soudan du Sud, pour sa volonté politique et son leadership exemplaire ainsi que pour la poursuite du dialogue politique dans la mise en œuvre du processus de paix au Soudan du Sud;
2. **Félicite également** tous les signataires de l'Accord revitalisé pour leur volonté politique et leur engagement à mettre pleinement en œuvre ledit Accord ; les **félicite** pour avoir établi une Feuille de route sur les questions en suspens dans la mise en œuvre de l'Accord et les **exhorte** à poursuivre leurs mesures de confiance mutuelle et à œuvrer à l'achèvement de toutes les tâches transitoires en suspens dans les délais impartis et au plus tard en février 2025 ;

3. **Salue** les progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre de la R-ARCSS dans son ensemble, notamment en ce qui concerne la réunification des forces et la graduation et le déploiement des forces unifiées nécessaires et, à cet égard, **lance un appel pressant** en faveur du soutien nécessaire pour faciliter l'achèvement du processus ;
4. **Encourage** le Gouvernement de transition reconstitué d'unité nationale (R-TGoNU) à accélérer la reconstitution de toutes les commissions et institutions nationales et locales, comme prévu dans la Feuille de route sur les questions en suspens, afin d'atteindre les objectifs finaux consistant à mener les processus constitutionnel et électoral d'ici décembre 2024 ;
5. **Invite** le R-TGoNU d'explorer toutes les voies possibles pour fournir les ressources nécessaires, y compris le financement et l'approvisionnement en nourriture, afin de faciliter l'achèvement de la formation restante et le déploiement des Forces unifiées nécessaires ;
6. **Félicite** la Commission de l'UA, la MINUSMA et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour leur soutien continu au peuple du Soudan du Sud et les encourage à poursuivre sur cette voie ;
7. **Exprime sa profonde gratitude** à tous les pays voisins qui accueillent à leurs frais des réfugiés du Soudan du Sud et appelle, à cet égard, la communauté internationale à soutenir les efforts de ces pays ;
8. **Note avec une profonde préoccupation** la détérioration de la situation humanitaire au Soudan du Sud et, dans ce contexte, **encourage** le R-TGoNU, en collaboration avec la Commission de l'UA et les autres parties prenantes concernées, y compris la Banque africaine de développement, l'Agence de développement de l'UA-NEPAD, à redoubler d'efforts pour mobiliser l'aide humanitaire en vue de compléter les efforts déployés par les Nations unies et les partenaires internationaux. Dans le même esprit et conformément à la décision du 15^{ème} Sommet humanitaire extraordinaire de l'UA et de la Conférence des donateurs tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, le 27 mai 2022, le Conseil **demande** à la Commission de l'UA d'explorer la possibilité d'accéder au Fonds spécial, afin de contribuer à la résolution de la situation humanitaire qui prévaut au Soudan du Sud ;
9. **Demande** à la Commission de l'UA d'envisager d'organiser une conférence internationale de promesses de contributions, en faveur du Soudan du Sud, afin de mobiliser des ressources financières pour le Fonds de reconstruction du Soudan du Sud ;
10. **Encourage** toutes les parties à privilégier le dialogue, seule approche viable pour sortir de l'impasse actuelle et, à cet égard, **exprime**, à nouveau, **sa profonde gratitude** à la Communauté Sant'Egidio de Rome, qui continue de faciliter les pourparlers de paix afin de trouver une solution consensuelle à leurs différends ;
11. **Se déclare préoccupé** par la persistance de cas de violence intercommunautaire dans certaines parties du pays, notamment dans les États d'Equatoria, du Haut-Nil, de Jonglei et d'Unit et, à cet égard, **exhorte vivement** toutes les parties concernées à privilégier le dialogue comme voie appropriée pour trouver des solutions consensuelles à leurs différends ;
12. **Demande en outre** à la Commission de l'UA d'envisager la réactivation du Groupe de mise en œuvre de Haut niveau de l'UA pour le Soudan et le Soudan du Sud (AUHIP) et du

Comité mixte de surveillance d'Abyei (AJOC) afin d'aider les parties concernées à régler la situation à Abyei ;

13. **Invite** le Comité ad hoc de Haut niveau de l'UA pour le Soudan du Sud (C5) à tenir l'engagement d'entreprendre une visite de solidarité au Soudan du Sud pour soutenir le processus de paix tel que prévu dans l'Accord de paix revitalisé et, dans le même ordre d'idées, **demande également** au Groupe des Sages de l'UA d'entreprendre également une visite similaire au Soudan du Sud et d'informer le Conseil des conclusions de ces visites ;

14. **Souligne l'importance** des programmes de consolidation de la paix et de développement de la reconstruction post-conflit en vue de parvenir à une paix et une stabilité durables au Soudan du Sud et, à cet égard, **réitère la demande** faite au Centre RDPC de l'UA de donner la priorité au Soudan du Sud dans ses programmes ;

15. **Réitère** la décision contenue dans le Communiqué [[PSC/PR/COMM.1\(CMXVII\)](#)] adopté lors de sa 917^{ème} réunion tenue le 9 avril 2020 et, à cet égard, **demande** à la Commission de l'UA, travaillant en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'IGAD, d'accélérer l'exercice d'évaluation des besoins techniques post-conflit pour le Soudan du Sud ;

16. **Décide** d'effectuer une visite de solidarité au Soudan du Sud à l'occasion du troisième anniversaire de la formation du Gouvernement de transition, le 22 février 2023, afin d'encourager les autorités et le peuple sud-soudanais à rester déterminés à poursuivre les tâches de transition décrites dans la Feuille de route 2022 sur les questions en suspens, en vue de conclure la transition politique avant le 22 février 2025 ; et

17. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.